

Délibération 2023-103

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2023

Date de la convocation : mercredi 29 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mil vingt-trois, le mardi cinq décembre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, DUPONT Joël, VASSELIN Denise, BEHELLE Anthony.

Excusés : ROUXEL Dominique, BURNEL Sébastien, LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : LELUBEZ Marlène

Objet : CLASSEMENT VOIRIE COMMUNALE 4^E TRANCHE LOTISSEMENT

Vu la réglementation en vigueur et notamment les articles L 141-1 et L 141-3 du code de la voirie routière

Monsieur le Maire fait savoir que la voie nouvelle de la 4^e tranche du lotissement du Bois de l'Enfer, dénommée rue des Iris, doit être transférée du domaine privé de la commune au domaine public pour acquérir le statut de voie communale.

Compte tenu que les travaux de réalisation de la voie sont achevés, il précise que le linéaire à ajouter au tableau des voies communales est de 115 mètres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le classement de la voie nouvelle de la 4^e tranche du lotissement du Bois de l'Enfer dans le domaine public et la mise à jour du tableau des voies communale en ajoutant un linéaire de 115 mètres,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS